

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 24 novembre 2023

DÉLIBÉRATION – CA-2023-PV-112

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 08/12/2023

Date de transmission : 08/12/2023

Date de réception rectorat : 08/12/2023

APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 OCTOBRE 2023

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 27 janvier 2023 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

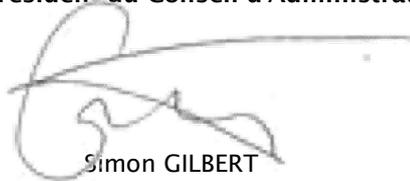
Approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du 27 octobre 2023.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 24 novembre 2023

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Simon GILBERT

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES 30
MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.